

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : STMI

Site inspecté : Cogolin

Date de l'inspection: 16/05/2018

## Constat de l'inspecteur :

PRÉSENCE D'ÉQUIPEMENTS DE CONCASSAGE CRIBLAGE SUIVANTS PRÉSENTS SUR LE SITE :

CONCASSEUR PEGSON XH 500 : 328 KW  
 CRIBBLE CHIEFTAIN WARRIOR 1400 : 83 KW  
 CRIBBLE POWERSCREEN : 83 KW

LA PUISSANCE INSTALLÉE EST DE 494 KW

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : AP de refus d'autorisation 10/05/2017  
 (Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la  
 visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
 Fonction et Signature

Le Directeur Environnement

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs  
 délais d'application)

Philippe BREGÉARD

EXPLOITANT

Voir la « Réponses aux FICHES D'ÉCARTS ET FICHES DE REMARQUES »  
 En pièce jointe

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non   
 Commentaires :

DREAL

L'inspection le :

17/07/2018

 Fiche soldée le :

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : STMI

Site inspecté : Cogolin

Date de l'inspection: 16/05/2018

INSPECTION

## Constat de l'inspecteur :

PRÉSENCE DE PLUS E 3000 M<sup>3</sup> EN TRANSIT, REGROUPEMENT DU TRI DE DÉCHETS NON DANGEREUX DE PAPIERS/CARTONS, PLASTIQUES, CAOUTCHOUC, BOIS DE CLASSE BEcart aux dispositions de : AP de refus d'autorisation 10/05/2017  
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

Le Directeur Environnement

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application) Philippe BREGEARD

EXPLOITANT

Voir la « Réponses aux FICHES D'ÉCARTS ET FICHES DE REMARQUES »  
En pièce jointe

DREAL

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Non
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires :

L'inspection le :

17/07/2018

Fiche soldée le :

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : STMI

Site inspecté : Cogolin

Date de l'inspection: 16/05/2018

## Constat de l'inspecteur :

## DISPOSITIFS INCENDIE :

ABSENCE DE RESERVE D'EAU INCENDIE

ABSENCE D'EXTINCTEURS DANS TOUS LES ENJINS.

ABSENCE DE RIA

ABSENCE DE DETECTION AUTOMATIQUE INCENDIE

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : 4.2 de l'arrêté ministériel du 14/10/2010

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

Le Directeur Environnement

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Philippe BRÉGEARD

EXPLOITANT

Voir la « Réponses aux FICHES D'ÉCARTS ET FICHES DE REMARQUES »

En pièce jointe

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Non
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires :

DREAL

L'inspection le :

17/07/2018

Fiche soldée le :

## FICHE D'ECART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : STMI

Site inspecté : Cogolin

Date de l'inspection: 16/05/2018

INSPECTION

## Constat de l'inspecteur :

OBTURATEUR PRÉSENT MAIS MORS SERVICE DU FAIT DE LA SATURATION DU DÉBOURSEUR PAR DES TERRES ET DU POLYSTYRENE

Ecart aux dispositions de : 2.11 de l'arrêté ministériel du 14/10/2010  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la  
visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

Le Directeur Environnement

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs  
délais d'application) Philippe BREGEARD

EXPLOITANT

Voir la « Réponses aux FICHES D'ECARTS ET FICHES DE REMARQUES »  
En pièce jointe

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé  Oui  Non  
Proposition de mise en demeure  Oui  Non  
Proposition d'arrêté complémentaire  Oui  Non

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection.

L'inspection le : 17/07/2018

Fiche soldée le :

DREAL

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

5

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : STMI

Site inspecté : Cogolin

Date de l'inspection: 16/05/2018

INSPECTION

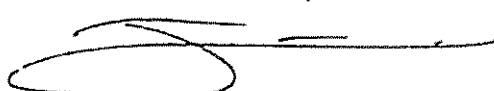
Constat de l'inspecteur :

FÛTS D'HUILE STOCKÉS SANS RÉTENTION

**Ecart aux dispositions de : 2.10 de l'arrêté ministériel du 14/10/2010**

(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement  
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection  
Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

Le Directeur Environnement

**Commentaires et réponses de l'exploitant :** *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

Philippe BREGÉARD

EXPLOITANT

Voir la « Réponses aux FICHES D'ÉCARTS ET FICHES DE REMARQUES »

En pièce jointe

### Suites susceptibles d'être données

Ecart levé  Oui  Non  
 Proposition de mise en demeure  Oui  Non  
 Proposition d'arrêté complémentaire  Oui  Non

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'inspection le :

17/07/2018 

DREAL

Fiche soldée le :

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

6

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : STMI

Site inspecté : Cogolin

Date de l'inspection: 16/05/2018

## Constat de l'inspecteur :

## ABSENCE DE

- PROCÉDURE D'ACCEPTATION PRÉALABLE
- DE DOCUMENT D'ACCEPTATION PRÉALABLE
- DE REGISTRE D'ACCEPTATION PRÉALABLE

...

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Arrêté ministériel du 12/12/2014

(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

Le Directeur Environnement

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Philippe BREGEARD

EXPLOITANT

Voir la « Réponses aux FICHES D'ÉCARTS ET FICHES DE REMARQUES »

En pièce jointe

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé  Oui  Non  
 Proposition de mise en demeure  Oui  Non  
 Proposition d'arrêté complémentaire  Oui  Non

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'inspection le :

17/07/2018

Fiche soldée le :

DREAL